

## **procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2025**

l'an deux mille vingt-cinq et le seize octobre à 20h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LACOMBE, maire.

**présents** : Jean-Marie LACOMBE, Catherine GUILLET, Joël RUSSERY, Dominique GARCIA, Alain GREVET, Nicolas COMBY, Émilie DOUZIECH, Isabelle GAYRAUD, Christophe LACOMBE, Éric LAURENS, Sylvie MOULY, Franck ROBERT.

**absents excusés** : Anne NOYE (a donné pouvoir à Franck ROBERT), Séverine PALAYRET (a donné pouvoir à Alain GREVET), Adrian RIGAL.

### **ouverture de la séance et constatation du quorum**

monsieur le maire ouvre la séance à 20h30 et constate que le quorum est atteint.

### **désignation du secrétaire de séance**

Alain GREVET est nommé secrétaire de séance.

### **approbation du procès-verbal de la séance du 18.9.2025**

le procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des délégations du conseil entre le 18.9.2025 et le 16.10.2025**

monsieur le maire présente la liste des devis signés :

Bernard Atger ébéniste réalisation d'une vitrine pour la croix processionnaire à Bruéjols	7 167.60 €
Eiffage Énergies Systèmes équipement d'un système d'alarme pour la croix processionnaire à Bruéjols	2 776.00 €
couverture zinguerie Capdeville Martial réparation toiture salle du monastère	6 543.00 €

monsieur le maire donne la parole à Alain GREVET qui indique avoir signé :

- un permis de construire pour la rénovation d'une ancienne grange viticole en maison d'habitation à Clairvaux.
- un refus pour une déclaration de travaux pour la mise hors d'eau d'une toiture et la pose de bac acier à Clairvaux.

monsieur le maire présente l'ordre du jour.

### **délibération n° 2025-031: acquisition de trois parcelles rue de la vallée à Clairvaux**

monsieur le maire indique qu'il y a un emplacement réservé pour le PLUI pour créer un parking et un chemin. La parcelle n° A 1231 sera un accès pour le parking et pour les autres parcelles. Elle sera classée dans le domaine public.

monsieur le maire présente la délibération.

monsieur le maire rappelle que la commune souhaite aménager un parking rue de la vallée à Clairvaux.

monsieur le maire propose d'acquérir la parcelle A 818 d'une surface de 30ca, la parcelle A 1229 d'une surface de 56a24ca et la parcelle A 1231 d'une surface de 1a33ca au prix de 9 € le m2 et de classer la parcelle A 1231 dans le domaine public communal.

après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'acquérir les parcelles A 818 A 1229 et A 1231 au prix de 9 € le m2,
- de classer la parcelle A 1231 dans le domaine public communal,
- d'autoriser monsieur le maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de cette délibération.

fait et délibéré à Clairvaux les jour, mois et an susdits.

**délibération n° 2025-032 : lancement d'une enquête publique pour l'aliénation d'une partie du domaine public à Panat**

monsieur le maire présente le projet. Nicolas COMBY demande pourquoi il faut céder du terrain et si une autorisation temporaire d'occuper le domaine public pendant les travaux pourrait suffire ?

monsieur le maire répond que c'est plus complexe que cela. Il n'y a pas que l'escalier qui empiète sur le domaine public, il y a sous la partie proche du château des fouilles à faire car des chapelles et/ou parties d'église souterraines s'y trouveraient. il précise qu'il devra y avoir une enquête publique car l'impact sur l'espace de stationnement est réel.

Nicolas COMBY demande quelle est la garantie que la chapelle soit ouverte au public après la fin des travaux. Franck ROBERT précise que comme les propriétaires de la chapelle (et du château) ont obtenu un financement de la part de la mission Bern, il y aura une obligation d'ouverture au public. monsieur le maire confirme ce point. Il précise que le prix de vente sera de 10 €/m2.

après discussion sur les deux plans proposés, le choix est fait d'opter pour celui qui n'a pas l'arrondi.

monsieur le maire présente la délibération.

monsieur le maire indique que monsieur et madame MARTY souhaitent acquérir une partie du domaine public située à côté de la chapelle à Panat. Ils sont propriétaires de la chapelle et du château.

monsieur le maire propose d'engager une procédure pour la cession du domaine public. il indique qu'il faut réaliser une enquête publique. après l'enquête publique, la désaffectation du domaine public sera soumise au conseil municipal pour autoriser la cession du domaine public.

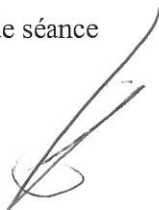
après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de permettre à monsieur le maire d'engager une procédure pour la cession du domaine public.
- d'autoriser monsieur le maire à signer les documents pour cette procédure.

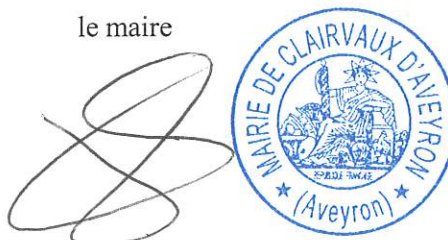
fait et délibéré à Clairvaux les jour, mois et an susdits.

la séance est levée à 21h30.

le secrétaire de séance



le maire



Jean-Marie LACOMBE